



# vie professionnelle et sapeur pompier volontaire

Par **cacnanette**, le **14/09/2009** à **18:07**

bonjour

je suis en train de faire les démarches pour devenir sapeur pompier volontaire. mon entreprise vient de m'envoyer un courrier :

"Monsieur en tant que salarié de la société (bip) vous nous avez demandé l'autorisation de quitter votre poste de travail si vous étiez appelé comme pompier volontaire. or nous sommes au regret de vous la refuser car cela perturberait l'organisation des équipes de travail"

extrait de mon contrat de travail:

"pendant toute la durée du présent contrat M. .... s'engage à consacrer son activité exclusive à la société et s'interdit à quelque titre que ce soit de toute autre activité"

plusieurs questions :

-il est bien évident que je ne quitterais pas mon travail pour une intervention, mon futur chef de centre est bien au courant et d'accord sur ce fait pour ne pas nuire à ma carrière professionnelle

- je n'ai jamais fait la demande de la dite autorisation, mon entreprise m'a envoyé cette lettre sur la seule base de "on-dit" de mon chef.

-il se peut qu'une intervention de nuit me fasse arriver en retard au poste. puis je être sanctionné ? cela constitue-t-il une faute grave par rapport à l'extrait de contrat ?

- mon entreprise peut-elle réellement m'interdire une activité extra professionnelle sur mon temps de vie privée ?

merci pour vos réponses.

un futur pompier.